

Dans l'Éducation, **les élections professionnelles ont lieu du 01^{er} au 08 décembre 2022** pour élire les représentant-es syndicaux dans les nouveaux CSA et les commissions « paritaires » (CAP et CCP) aux différents échelons du ministère. Alors que les organisations syndicales battent la campagne, en promettant monts et merveilles, quels sont les enjeux pour les personnels ?

Des instances affaiblies

La Fonction Publique a suivi le chemin du privé avec la fusion des anciens comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans une **nouvelle instance unique : les comités sociaux d'administration (CSA)**. Le but de la manœuvre est clair : **réduire le nombre de représentant-es des personnels et diluer les compétences CHSCT** dans les CSA, au rôle essentiellement **consultatif**.

La même loi de « **transformation de la fonction publique** » **de 2019** a également considérablement **réduit les attributions des commissions paritaires** qui ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité ni d'avancement et de promotion, pour se cantonner aux « *décisions individuelles défavorables aux agents* ».

Avec ces instances aux « pouvoirs » limités et symboliques, **l'enjeu majeur du scrutin reste au final propre aux organisations syndicales : la détermination de la représentativité et la répartition des moyens** (décharges notamment) alloués par le Ministère.

Quelle place pour le syndicalisme de lutte ?

Si nous participons évidemment à la défense individuelle des collègues (aide juridique, accompagnement...), **la CNT-SO a toujours été critique envers le paritarisme** et n'a jamais présenté de candidatures aux différentes commissions paritaires, chasse gardée historique des syndicats plus habitués à la cogestion des carrières avec l'administration qu'à l'action de terrain...

Ces dernières années, nous avons participé au niveau local et national, à diverses discussions intersyndicales en vue d'unir différentes forces syndicales se revendiquant du « syndicalisme de lutte », pour le scrutin de représentativité (celui des CT et maintenant CSA). Ces convergences pour des listes unitaires n'ayant jusqu'à présent jamais abouti, il ne nous paraît pas opportun de rajouter de la division supplémentaire et d'affaiblir encore la représentation du syndicalisme de lutte dans les instances.

La CNT-SO ne présentera donc aucune liste et ne donnera pas de consignes de votes pour le scrutin CSA 2022.

A l'heure où notre service public d'éducation est dans un état de décomposition avancée suite à des années de casse libérale, que les droits des personnels reculent, que notre retraite est encore attaquée, que de nombreux-euses collègues font face à une répression anti-syndicale arbitraire : les enjeux sont ailleurs que dans cette compétition entre organisations syndicales.

L'important pour les personnels reste de s'organiser sur le terrain et de lutter collectivement pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux, combattre pour une autre école et une autre société !

Lien vers le **communiqué** de la Fédération unifiée de l'Éducation et la Recherche de la CNT-SO : <https://cnt-so.org/wp-content/uploads/2022/11/com-elections-2022-1.pdf>

